



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service environnement -
Unité eau**

**Monsieur le Maire de la commune de BRIXEY-
AUX-CHANOINES
R HAUTE
55140 BRIXEY AUX CHANOINES**

Dossier suivi par :
Sylviane MAUCOTEL

Mèl : sylviane.maucotel@meuse.gouv.fr

Tél. : +33 3 29 79 92 11
Fax : +33 3 29 76 32 64

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **modification du plan d'épandage des vidanges d'anc sur la commune de BRIXEY-AUX-CHANOINES**
Accusé de réception du dossier et de la décision du préfet

Réf. : **55-2019-00241**

BAR-LE-DUC, le 29 Juin 2022

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par SARL TVCC Assainissement en date du 02 Novembre 2019 concernant l'opération suivante :

**mise à jour du plan d'épandage des matières de vidange des assainissements non collectifs
sur la commune de BRIXEY-AUX-CHANOINES**

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision préfectorale (accord tacite du récépissé) concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la préfète et par délégation,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef de l'unité eau du service environnement


Xavier MICHEL

PJ : dossier
copie du récépissé de déclaration
attestation d'affichage à nous retourner complété et signé